

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC) – SESSION 2016

1 Présentation générale de l'examen

Le présent rapport rend compte du déroulement du concours externe pour l'accès au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication, régi par l'arrêté du 10 juin 2015 du ministre de l'intérieur et de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.

L'arrêté du 28 janvier 2016 du ministre de l'intérieur autorisant au titre des années 2016 et 2017 l'ouverture de concours et d'examens professionnels d'accès aux corps et grades des systèmes d'information et de communication des catégories A et B relevant du ministre de l'intérieur, a fixé le calendrier prévisionnel du concours externe pour 2016. La date de clôture des inscriptions a été fixée au 3 octobre 2016. Les candidats devaient déposer leur dossier soit par voie électronique, soit par voie postale au bureau du recrutement et de la promotion professionnelle de la DRH du ministère de l'Intérieur

L'arrêté du 17 juin 2016 du ministre de l'intérieur a fixé à 31 le nombre de postes à pourvoir par la voie du concours externe pour la session 2016.

Enfin, l'arrêté du 7 octobre 2016 du ministre de l'intérieur a fixé la composition du jury, constitué de 12 membres :

Présidente du jury :

- Mme Isabelle SAURAT, conseillère maître à la cour des comptes.

Vice-président du jury :

- M. Raphael MARICHEZ, ingénieur des télécommunications, chef du service à compétence nationale, réseau interministériel de l'Etat à la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat.

Membres du jury :

- Mme Pascale PHILIPPON, ingénieure principale SIC ;
- Mme Ilham MONTACER, administratrice civile hors classe ;
- M. Eric BOYON, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat ;
- Mme Audrey VALMY, ingénieure principale SIC ;
- M. Thierry THOMINE, ingénieur SIC ;
- Mme Ghislaine CHAMBRE, ingénieure principale SIC ;
- M. Nicolas SALLES, ingénieur SIC ;
- M. Samuel MICHEL, ingénieur principal SIC ;
- M. Gilles BELLAMIT, architecte des systèmes d'information contractuel ;
- M. Patrick CARREL, attaché principal d'administration de l'Etat (en retraite).

Le jury a arrêté la liste des 111 candidats admissibles le 10 novembre 2016.

Le tirage au sort effectué le 10 novembre 2016 a désigné la lettre « A », pour déterminer l'ordre de passage des candidats. Le jury a entendu les candidats les 29, 30 novembre et 7 et 8 décembre 2016.

Le jury a délibéré à l'issue du passage du dernier candidat le 8 décembre et a remis au bureau gestionnaire la liste des 27 candidats admis par ordre de mérite. Elle a été publiée le 12 décembre 2016.

Eléments statistiques

Nombre de candidats :

La mise en œuvre depuis 2015 d'un concours externe et sur titre d'ingénieur des systèmes d'information a nécessité de mettre en place une campagne de communication adaptée permettant une large diffusion de ce recrutement. En 2016, on constate une augmentation du nombre de dossiers soumis à l'appréciation du jury.

Candidats	2016	2015
Épreuve d'admissibilité		
Nb de dossiers examinés	335	269
Nb de candidats admissibles	111	106
Épreuve d'admission		
Nb de candidats présents	96	90
Nb de candidats reçus	27	36

Age des candidats :

Sur les deux dernières années la majorité des candidats inscrits avait entre 30 et 40 ans. Les candidats admissibles en 2016 avaient majoritairement moins de 30 ans, en 2015 cette moyenne d'âge été plus élevée. Enfin, un peu moins de la moitié des lauréats de 2016 sont âgés de moins de 30 ans.

	2016	2015
Candidats à l'admissibilité		
Nb de candidats nés après 1986 (ou moins de 30 ans)	65	68
Nb de candidats nés en 1986	21	17
Nb de candidats nés entre 1976 et 1985 (ou âgés de 30 et 40 ans)	115	101
Nb de candidats nés entre 1966 et 1975 (ou âgés de 41 à 50 ans)	97	71
Nb de candidats nés avant 1965 (ou âgés de plus de 50 ans)	37	12
Candidats admissibles		
Nb de candidats nés après 1986 (ou moins de 30 ans)	41	34
Nb de candidats nés en 1986	11	8
Nb de candidats nés entre 1976 et 1985 (ou âgés de 30 et 40 ans)	32	38
Nb de candidats nés entre 1966 et 1975 (ou âgés de 41 à 50 ans)	24	24
Nb de candidats nés avant 1965 (ou âgés de plus de 50 ans)	3	2
Candidats admis	2016	2015
Nb de candidats nés après 1986 (ou moins de 30 ans)	12	13
Nb de candidats nés en 1986	2	3
Nb de candidats nés entre 1976 et 1985 (ou âgés de 30 et 40 ans)	8	12
Nb de candidats nés entre 1966 et 1975 (ou âgés de 41 à 50 ans)	5	8
Nb de candidats nés avant 1965 (ou âgés de plus de 50 ans)	0	0

Répartition homme- femme des candidats :

Concernant la répartition par sexe, on ne peut que constater, une fois de plus, une faible représentation de femmes. Cependant, en 2016, la proportion des femmes est restée la même jusqu'à l'admission, le jury ayant été attentif à cette question, ce qui est le reflet d'une filière fortement masculinisée.

	FEMMES		HOMMES	
	2015	2016	2015	2016
Nombre de candidats	56	73	213	262
soit en%	20,82%	21,79%	79,18%	78,21%
Nombre de candidats admissibles	14	28	92	83
%	13,20%	25,23%	86,80%	74,77%
Nombre de candidats présents	11	22	79	74
%	12,22%	22,92%	87,78%	77,08%
Nombre de candidats admis	3	6	33	21
%	8,33%	22,22%	91,67%	77,78%

Notation des candidats :

Les notes de l'ensemble des candidats sont comprises entre 8 et 19.

52 candidats ont eu une note éliminatoire (moins de 8). La moyenne des notes s'établit à 11,36. Le dernier admis a obtenu 11,40.

3 Les principes de fonctionnement du jury

Le jury a préparé avec méthode l'organisation des deux épreuves, participant à deux sessions de formations d'une journée et demie organisée par le service des concours. Ces séances de travail ont permis au jury d'établir une vision partagée des profils recherchés et des méthodes de sélection à utiliser afin d'assurer l'équité entre les candidats.

Le jury composé de 12 membres s'est divisé en quatre sous-jurys de 3 membres afin d'examiner les dossiers lors de la phase d'admissibilité, et trois sous-jurys de 4 membres pour l'oral. Dans les deux phases, la répartition des membres du jury entre les sous-commissions a été faite de façon à assurer la représentation des filières (technique, administrative), des ministères employeurs (ministère de l'Intérieur, autres employeurs), la participation au jury 2015, la participation à d'autres jurys et le sexe.

Lors de l'admissibilité

Les dossiers ont été affectés aux sous-jurys par ordre alphabétique. Lorsqu'un membre du jury connaissait le candidat, son dossier était affecté à une autre sous-commission.

Chaque membre du jury a étudié l'ensemble des dossiers déposés par les candidats. Les dossiers étaient disponibles sur place et sur support électronique. Chaque membre du jury examinait le dossier d'un candidat au même moment, remplissait la grille d'évaluation puis se coordonnait avec les deux autres membres de la commission afin d'établir la décision du sous-jury.

Afin d'assurer l'équité entre les sous-jurys, des statistiques étaient suivies sur le taux d'admissibilité par sous-commission. Par ailleurs, le jury se réunissait en séance plénière au moins une fois par jour afin de vérifier la cohésion de ses résultats et d'examiner les dossiers qu'un sous-jury souhaitait porter à la connaissance de l'ensemble du jury.

Lors de l'admission

Les candidats ont été attribués par sous-jury dans l'ordre alphabétique sauf les candidats connus d'un membre du sous-jury qui étaient alors affectés dans un autre sous-jury

Lors de l'entretien de trente minutes, il a été demandé aux candidats de commencer par un exposé de présentation de ses motivations. L'entretien s'est poursuivi par des questions techniques en lien avec le dossier présenté (éléments du CV ou du projet présenté). Ces questions restaient à un niveau de généralité devant permettre aux candidats d'y répondre.

Le jury a enfin interrogé le candidat sur sa perception de son futur environnement professionnel et a exploré son savoir être dans des situations projetées sur des fonctions d'ingénieur SIC.

Le jury en séance plénière consolidait ses notes en fin de journée.

4 Les critères d'appréciation du jury

Le jury a élaboré deux grilles d'analyse, l'une pour l'examen du dossier, l'autre pour la prestation orale du candidat afin de pouvoir objectiver sa perception.

Épreuve d'admissibilité

L'examen du dossier a permis au jury d'évaluer pour chaque candidat :

- Ses compétences métier à partir du niveau de la formation initiale ou professionnelle, des expériences acquises en stages, en emplois voire même dans les activités connexes (associatives par exemple) et du contenu du dossier technique ;
- sa capacité à mettre en valeur ses motivations et ce que l'administration peut en attendre ;
- ses qualités formelles telles que la rigueur et la clarté de l'expression.

Épreuve d'admission

L'appréciation du jury prend en compte aussi bien l'exposé initial que les réponses apportées au questionnement et les motivations, que sur l'environnement professionnel et la culture administrative. Le jury a ainsi pu évaluer pour chaque candidat :

- Ses compétences métier (techniques) dans les domaines des réseaux et systèmes, du développement applicatif, de l'architecture des systèmes d'information, et de la sécurité, soit en tant qu'ingénieur polyvalent, soit en tant qu'expert d'un domaine en particulier, soit en tant que chef de projet SI ;
- ses compétences transversales en matière notamment de management, de communication et de prise d'initiative ;
- sa capacité à se projeter dans des fonctions et dans un environnement de travail relevant de la fonction publique ;
- ses qualités formelles telles que sa capacité d'expression, sa maîtrise de soi, son aptitude à dialoguer.

5 Les recommandations aux futurs candidats

L'épreuve d'admissibilité

Le jury a examiné les dossiers de candidature qui comportent les éléments suivants :

- le diplôme permettant au candidat de concourir ;
- un curriculum vitae de deux pages maximum indiquant notamment les formations suivies et, le cas échéant, les emplois occupés ainsi que leur durée ;
- une lettre de motivation manuscrite ou dactylographiée ;
- un dossier technique comportant un descriptif de projet réalisé dans le cadre d'un stage ou d'un emploi.

Le jury rappelle aux candidats que le dossier doit présenter clairement leurs activités passées et actuelles et qu'il convient de retenir les formations qui ont le mieux accompagné son évolution professionnelle.

Le dossier technique présenté par les candidats doit permettre au jury de comprendre le rôle précis tenu par le candidat dans sa réalisation ; il doit être compréhensible par un non spécialiste, ce qui permet de juger des qualités pédagogiques du candidat tout en démontrant la maîtrise des fondamentaux techniques par les candidats, être clair et précis quant aux objectifs du projet et aux résultats obtenus.

L'épreuve d'admission

Cet entretien de 30 mn doit permettre au jury de vérifier les capacités du candidat à répondre aux exigences techniques, et les aptitudes de management requises pour l'exercice des fonctions auxquelles le candidat postule.

Pour conduire l'entretien, le jury s'appuie sur le dossier pour poser les premières questions au candidat.

Le démarrage de l'épreuve

Le jury avait décidé de débiter l'entretien par une question sur la motivation du candidat. A cette occasion, certains candidats ont complété leur réponse par un bref exposé de leur parcours.

C'est un exercice pour lequel l'entraînement paie afin d'acquérir l'aisance nécessaire. En effet, un exposé mal maîtrisé dans la forme (exposé récité, voix monocorde, hésitations à répétition, débit trop rapide,...) dans la structure (pas de plan, pas de lignes de forces développées,...) ou dans la durée, constitue un handicap pour le candidat. A l'inverse, les lauréats ont tous su faire partager au jury le fait qu'ils sont en mesure de « penser leur parcours professionnel », en mettant en perspective leurs expériences professionnelles en vue de l'enrichissement et de l'approfondissement d'une carrière.

Les réponses aux questions et les mises en situation

L'annexe 1 de l'arrêté du 10 juin 2015 précise le programme de l'épreuve d'admissibilité du concours interne et du troisième concours, regroupé en quatre points : la méthodologie de conduite de projet des systèmes d'information et de communication, les connaissances sur les systèmes d'information, sur les réseaux et enfin le cadre réglementaire relatif aux systèmes d'information. Cette annexe, bien que n'étant pas spécifique au concours externe, a servi de fil conducteur au jury notamment sur le questionnement technique.

Au fur et à mesure des bonnes réponses successives, le jury posait des questions élargissant progressivement le champ, toujours à partir des éléments disponibles dans le dossier du candidat.

Les mises en situation directement issues des postes susceptibles d'être confiés à des ingénieurs pendant les premières années de leur parcours professionnel, permettaient au jury de percevoir comment le candidat réagit à une situation nouvelle pour lui, et quelles compétences il mettait en œuvre pour proposer une solution.

Enfin, les candidats doivent faire l'effort de travailler sur l'environnement dans lequel ils souhaitent inscrire leur carrière professionnelle, en élargissant au-delà de leur domaine technique de prédilection, afin de montrer au jury leurs motivations et leur capacité d'adaptation

Conclusion

Ce jury avait la responsabilité de la deuxième session de ce nouveau concours externe. Il a retenu des lauréats dont il espère que l'engagement dans le service public confirmera les qualités professionnelles qu'il pense avoir détectées. Il souhaite aux lauréats que leurs premiers pas dans le service public leur apportent de grandes satisfactions. Il souligne l'importance pour les futurs employeurs d'accompagner cette première prise de poste en facilitant l'accès à la formation proposée en cours d'année de titularisation, et en sachant déceler et développer chez les lauréats tout le potentiel sur la base duquel le jury a jugé leur aptitude à servir l'État dans un environnement technique exigeant.